



www.fnte.cgt.fr

Campagne CIA 2020

Tous les agents du ministère qui sont sous le régime du RIFSEEP vont se voir attribuer (ou **pas** !) le Complément Indemnitare Annuel au titre de l'année 2020. Les corps paramédicaux ne sont pas soumis à ce régime.

Cette campagne n'encadre pas les administrateurs civils, les agents détachés sur des emplois fonctionnels et les ingénieurs des travaux maritimes qui feront l'objet de notes particulières.

Comme les années précédentes, le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir des agents, **en somme toujours des paramètres laissés à la subjectivité et la bonne entente avec son chef de service. Rappelons que la CGT est contre ce système subjectif et inégalitaire.**

Agents éligibles : Les agents en position d'activité au 31 décembre 2019 ;

Les agents ayant au moins un jour de présence entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 et dont le motif de départ est la démission, le congé parental, la disponibilité, le Congé Longue Maladie, le Congé Longue Durée ou la retraite ;

Les agents en CLM ou CLD sur la totalité de la période ne peuvent bénéficier du CIA ;

Les agents en PNA entrante au MinArm au 31 décembre 2019 sont pris en compte ;

Les agents bénéficiant d'une DAS à 0.7TC bénéficieront du montant donné en annexe 1 de la note ;

Les agents en DAS inférieure à 0.7TC bénéficieront d'un montant de CIA en fonction de l'appréciation de la hiérarchie ;

Les agents en mise à disposition (sauf les conservateurs du patrimoine) seront coordonnés par SRHC.

Montants de référence : annexe page suivante

Modulation : de 0 à 100% - Les employeurs conservent la capacité de donner un montant inférieur ou ne pas en donner du tout si les objectifs sont partiellement atteints ou non-atteints et pour les montants à 0 si l'agent a fait preuve d'une « défaillance grave, avérée et caractérisée en matière d'engagement et d'implication professionnels ».

Proratisation : agents à temps partiels (y compris thérapeutique) ; agents ayant eu une durée d'affectation réduite en 2019, les employeurs peuvent dans ce cas proratiser, en informant l'agent.

Paiement du CIA : paie du mois de septembre 2020.

Information des agents : chaque agent recevra une information individuelle signée par l'employeur lui indiquant le montant attribué. Obligation d'informer l'agent ne recevant pas de CIA par courrier avec les voies et délais de recours.

La **CGT** dénonce cette année encore cette prime « à la tête du client » tellement plus facile à moduler et pour appâter les agents au lieu de l'augmentation du point d'indice qui maintenant s'enfonce dans le permafrost ! La **CGT** continuera à revendiquer le dégel du point d'indice (qui concerne tous les agents) en lieu et place de toutes ces primes « au mérite » (qui ne concernent que certains).

Montreuil, le 25 février 2020

Fédération Nationale des Travailleurs de l'État
263 rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 55 82 89 00 Mail : trav-etat@cgt.fr

MONTANTS 2020 DU CIA PAR CORPS

CORPS	TAUX DE CONSTRUCTION BUDGETAIRE
FILIERE ADMINISTRATIVE	
Attaché	2000
Secrétaire administratif	1050
Adjoint administratif	700
FILIERE TECHNIQUE	
IEF	2000
TSEF	1050
ATMD	700
AUTRES FILIERES	
Conseiller technique de service social	2000
Assistant de service social	1600
Infirmier de la défense	1600
Conservateur du patrimoine	2400
Conservateur général des bibliothèques	3000
Conservateur des bibliothèques	2000
Bibliothécaire	1600
Bibliothécaire assistant spécialisé	1050
Chargé d'études documentaires	2000

MONTANTS DE REFERENCE ET PLAFONDS REGLEMENTAIRES PAR CORPS

CORPS	Montant de référence	Taux de construction budgétaire	Montant maximum		
			Groupes	Administration centrale	Services déconcentrés
Attaché	1500	2000	G1	7110	6390
			G2	6300	5670
			G3	4860	4500
			G4	3890	3600
Secrétaire administratif	900	1050	G1	2680	2380
			G2	2445	2185
			G3	2245	1995
Adjoint administratif	620	700	G1	1350	1260
			G2	1320	1200
IEF	1500	2000	G1	6390	
			G2	5670	
			G3	4500	
			G4	3600	
TSEF	900	1050	G1	2680	
			G2	2445	
			G3	2245	
ATMD	620	700	G1	1260	
			G2	1200	
Conseiller technique de service social	1500	2000	G1	4860	4500
			G2	3890	3600
Assistant de service social	1250	1600	G1	3615	3440
			G2	3015	2700
Infirmier de la défense	1250	1600	G1	1915	1705
			G2	1775	1570
Conservateur du patrimoine	1850	2400	G1	8280	
			G2	7110	
			G3	6080	
Conservateur général	1500	2000	G1	7470	
			G2	6880	
Conservateur des bibliothèques	1500	2000	G1	6000	
			G2	5500	
			G3	5250	
Bibliothécaire	1250	1600	G1	5250	
			G2	4800	
CED	1500	2000	G1	5670	
			G2	4800	
			G3	4200	
BIBAS	900	1050	G1	2280	
			G2	2040	